



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le jeudi 29 août 2024

Loi pour « Entreprendre en Agriculture »

Jeunes Agriculteurs et la FNSEA présentent leurs mesures pour redonner une ambition et un cap pour l'agriculture française.

Plus de huit mois après le démarrage des mobilisations historiques du monde agricole, quatre mois après les annonces du Gouvernement, trois mois après le démarrage de la discussion du projet de loi d'orientation agricole, les agriculteurs n'ont toujours pas constaté le moindre changement tangible dans leur cour de ferme. Pire, pour certaines filières, la conjoncture de ces derniers mois n'a fait qu'aggraver la situation. Face au décrochage du secteur agricole, un énième sursaut politique ne suffira pas, il faut agir. En connaissance des réalités agricoles, Jeunes Agriculteurs et la FNSEA ont travaillé tout l'été pour rédiger un projet de loi « Entreprendre en Agriculture », rassemblant les solutions pour répondre à la crise agricole et applicable dès demain. Ces propositions devront être inscrites à l'ordre du jour des travaux parlementaires dès la rentrée.

Pour Jeunes Agriculteurs et la FNSEA, le statu quo a assez duré. Il est irresponsable de laisser un pan entier de l'économie agricole en déshérence. Usés par les beaux discours et les promesses non tenues, les agriculteurs n'en peuvent plus d'attendre ! Non seulement de trop nombreuses mesures promises ne sont pas en place - l'aide à la trésorerie via la Banque publique d'investissement n'a pas vu le jour alors même que les besoins sont majeurs et que la situation devient maintenant critique pour de nombreuses exploitations suite aux récoltes catastrophiques – mais, plus grave encore, toutes les mesures structurelles, de nature à redonner une ambition de production à l'agriculture française, ont été brutalement suspendues et rien n'indique que le nouveau Gouvernement reprenne les engagements à son compte.

En conséquence, nos deux syndicats et nos réseaux ont travaillé tout l'été à construire un texte de loi pour « Entreprendre en Agriculture ». Grâce à un travail minutieux, poussé par l'urgence de la situation, Jeunes Agriculteurs et la FNSEA présentent aujourd'hui un texte

Contact Presse :

Antoine Giacomazzo / 07 78 11 69 86 / antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr

Remi Rossi / 07 86 22 90 67 / rrossi@jeunes-agriculteurs.fr



global. Cette loi « Entreprendre en Agriculture » est constituée de mesures visant à donner une réelle ambition à l'agriculture française et ainsi redonner de la visibilité aux femmes et aux hommes qui font vivre les territoires.

Simple, l'objectif est de donner envie d'entreprendre en agriculture en fixant un cap clair : **pouvoir produire pour assurer la souveraineté alimentaire** du pays via la reconnaissance de la production agricole comme intérêt général majeur de la Nation. Dans cet objectif, la création d'un produit d'épargne populaire pour soutenir les projets de souveraineté alimentaire est une priorité.

Une fois ce cap défini, l'ambition est de donner aux acteurs les moyens de l'atteindre en :

- Redonnant de l'attractivité à notre secteur en réformant la politique de renouvellement des générations, en mettant en place le guichet unique (France Service Agriculture) qui facilitera l'accompagnement des futurs agriculteurs et ceux en fin de carrière et en donnant des perspectives de retraite permettant d'envisager de vieillir dans la dignité ;
- Donnant des perspectives de revenu par la meilleure répartition de la valeur ajoutée de la filière et par plus de compétitivité via des baisses de charges, la création d'outils fiscaux favorisant la résilience des exploitations ou encore via de nouveaux outils d'accompagnement dans les transitions tels que les contrats d'avenir ;
- Réfléchissant différemment l'accès aux moyens de production, par exemple les intrants ou la gestion de l'eau, dans un cadre qui permet de concilier développement de la production et protection de l'environnement, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique, mais surtout dans un cadre qui arrête de placer les agriculteurs français en situation de distorsion de concurrence défavorable ;
- Et enfin, mais c'est essentiel, en simplifiant et en allégeant la charge psychologique qui pèse lourdement sur les agriculteurs du fait d'une réglementation incompréhensible et décourageante.

Cette loi « Entreprendre en Agriculture » est désormais sur la table. L'Etat et les députés doivent se saisir de ces mesures sérieuses et pragmatiques. Les sujets agricoles doivent rapidement être mis à l'agenda des parlementaires, faute de quoi, nos décideurs politiques porteront la responsabilité de la colère des agriculteurs.

Contact Presse :

Antoine Giacomazzo / 07 78 11 69 86 / antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr

Remi Rossi / 07 86 22 90 67 / rrossi@jeunes-agriculteurs.fr